



BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LCL



CFDT LCL
04 78 92 23 69

Outlook :

cfdt_dsr_raa

PROJET BANQUE PRIVEE

La Direction nous a présenté son projet LCL Ma Banque Privée lors du CSE du 12 juillet 2024. Les grands principes à retenir sont :

I : La Banque Privée se transforme :

Alors qu'aujourd'hui il n'existe qu'une seule Banque Privée (BP), demain nous aurons la création, en interne, de 2 entités : La Banque Privée PREMIUM et la Banque Privée FIRST:

BANQUE PRIVEE PREMIUM	BANQUE PRIVEE FIRST
<p>Acteur : Un Banquier Privé Portefeuille : 300 clients / 150 relations Activité : 2 à 4 RDV / an / relation (en pro activité) Appui : Un Conseiller Assurances et Services, et des Conseillers spécialisés en financements immobiliers complexes</p>	<p>Acteur : Un Conseiller en Patrimoine Portefeuille : 550 à 850 clients Activité : 1 RDV / an / relation (en pro activité) Appui : Un LCL Mon Contact dédié qui viendra en appui sur la Banque au Quotidien (BAQ) et les Assurances</p>

II : Des métiers qui évoluent et d'autres dédiés à la nouvelle BP :

- Le Conseiller Privé (BP PREMIUM) aura une mission plus axée sur le conseil personnalisé en ingénierie patrimoniale à très forte valeur ajoutée dans la constitution, la structuration et la transmission de patrimoine.
- Le Conseiller en Patrimoine (BP FIRST) accompagnera une clientèle patrimoniale et à potentiel, notamment les dirigeants d'entreprise, les entrepreneurs et les professions libérales.
- Le Conseiller Assurances et Services (BP PREMIUM), ex Conseiller Adjoint actuel, prendra en charge les flux entrants de leur pôle, développera le conseil et l'équipement en Assurances et BAQ.

Des métiers dédiés spécifiquement pour la BP : Une équipe « LCL Mon Contact » (dédiée à la BP FIRST) assurera les appels thématiques BAQ et Assurances. Une autre, composée d'un *Banquier Conseil Private Equity* (BP PREMIUM), d'un Responsable de développement en Financement Patrimonial, d'un *Conseiller spécialisé en financements*, d'un *Coach BP* (1 en RAA) viendront en soutien du banquier de la BP pour lui permettre de se centrer sur son cœur de métier . A noter la disparition du métier d'adjoint de Directeur BP et de Pôle.

III : Des repositionnements de collègues en RAA :

37 BANQUIERS PRIVES (BP PREMIUM) : 17 conseillers privés changeront de libellé emploi et 20 Conseillers en patrimoines se verront proposer le poste de Banquier Privé de la BP.

13 CONSEILLERS en PATRIMOINE (BP FIRST): 9 conseillers en patrimoine seront maintenus dans leur poste et 4 conseillers adjoints se verront proposer le poste de conseiller en patrimoine.

12 CONSEILLERS ASSURANCE ET SERVICE (BP FIRST) : 15 conseillers adjoints changeront uniquement de libellé d'emploi.

La Direction s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement et des RDV exploratoires vont commencer en RAA afin de contacter chaque collaborateur et connaître ses souhaits dans la future organisation pour ensuite postuler sous My Job. Nous vous conseillons d'acter tout ce qui aurait été formulé dans ces entretiens dans un mail.

Ce projet aura des répercussions sur une centaine d'agence en RAA. Environ 33 000 clients vont être transférés en agence et 10 000, répondant à des critères spécifiques, vont rejoindre la BP. La Direction indique que c'est l'occasion d'équilibrer les portefeuilles au sein des agences, voir de créer des postes.

Accord Télétravail

LES SALARIÉS PLUS PRODUCTIFS EN TÉLÉTRAVAIL

... À SE DEMANDER SI ILS NE FONT PAS TRAVAILLER LEURS GOSSES!



La direction nous a confirmé des points importants de ce nouvel accord :

- ✚ Pouvoir accueillir les clients en agence est la priorité.
- ✚ Tous les jours de la semaine sont éligibles au télétravail, dans la mesure où cela n'impacte pas l'ouverture de l'agence.
- ✚ Tous les métiers y compris les équipiers d'appui et les conseillers d'accueil sont également éligibles au télétravail s'ils sont équipés informatiquement et que leurs activités prévues ce jour le permettent .
- ✚ Les formations et les formatans sont éligibles au télétravail pour tous les métiers quel que soit le niveau d'autonomie du salarié.
- ✚ Des groupes de co-construction travaillent sur différents sujets autour de l'organisation du télétravail. Concernant la prise du télétravail, plusieurs scénarii sont envisagés dont celui de la solidarité au sein d'une DGA.

Allocation Chèque Culture

Le C.S.E. a un excédent de budget pour l'année 2023. Il a été voté l'attribution d'un chèque « culture » de 50 euros aux salariés distribué courant septembre à la condition d'être dans les effectifs en date du 1^{er} septembre 2024.

Il était une fois ... la Prime PPV

Il y a fort longtemps, la direction nous a annoncé une prime de 400 euros. Elle attendait la parution d'un décret pour verser les fonds. Celui-ci est paru début juillet. Elle sera versée durant le dernier quadrimestre 2024.

Allocation Rentrée Scolaire

- ✚ L'allocation de rentrée scolaire est versée automatiquement avec la paie du mois d'août, lorsque vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés âgés de 3 à 15 ans, à charge.
- ✚ Il existe également des indemnités spécifiques pour les enfants handicapés, contactez-nous si besoin.
- ✚ Concernant les enfants scolarisés de - de 3 ans et + de 16 ans, il vous faut saisir une déclaration sous MyselfRH : avant novembre 2024.
- ✚ **RAPPEL** : Le jour de la rentrée, vous pouvez, sur simple demande, prendre le temps nécessaire pour accompagner votre ou vos enfants lors de :
 - l'entrée en maternelle / en CP / en 6^{ème}
 - Ou lors d'un changement d'établissement primaire

<u>Critères pris en compte au 31/12</u>	<u>Montant de l'indemnité</u>
Enfant de moins de 3 ans au 31/12 scolarisé en maternelle Enfant âgé de 3 à 5 ans inclus au 31/12	50 €
Enfant de 6 à 10 ans inclus au 31/12 ou enfant ayant moins de 6 ans au 31/12 bénéficiant d'une dérogation pour rentrer en CP	105 €
Enfant de 11 à 13 ans inclus au 31/12 ou enfant âgé de moins de 11 ans au 31/12 et entrant dans le cycle des études secondaires	135 €
Enfant de 14 à 18 ans inclus poursuivant des études secondaires ou en apprentissage / professionnalisation	180 €
Enfant de 19 à 20 ans inclus poursuivant des études secondaires ou en apprentissage	185 €
Enfant de moins de 25 ans au 31/12 (de l'année de versement de l'allocation) poursuivant des études supérieures et totalement à la charge des parents	220 €

Contactez-nous, si vous rencontrez des difficultés